

Sainte-Claire, le 20 août 2025

Au Candidat, à la Candidate,

**Objet : Production du formulaire  
*Liste des donateurs et rapport de dépenses***

Madame , Monsieur,

À titre de candidat,candidate, à l'élection du 2 novembre 2025 vous devez produire et me remettre le formulaire *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038), conformément à l'article 513.1 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2). Il s'agit d'un formulaire officiel du directeur général des élections. Vous devez le transmettre à la municipalité au plus tard le 16 janvier 2026.

Si vous ne respectez pas les délais de production, vous commettez une infraction en vertu de l'article 628.1 de *la Loi* et vous vous exposez à une amende de **50 \$** par jour de retard (art. 642).

Pour que votre formulaire soit recevable, il doit être dûment rempli et **signé**.

Le formulaire est composé de trois parties principales incluant une liste des donatrices et donateurs ainsi qu'un rapport de dépenses électorales. Vous devez déclarer tous les dons reçus et toutes les dépenses effectuées. Si vous n'avez rien à déclarer, vous devez signer la déclaration attestant que vous n'avez engagé aucune dépense et reçu aucun don. Si vous avez fait des dépenses électorales, mais que vous n'avez reçu aucun don, vous devez indiquer un montant équivalent au total de vos dépenses dans la case A. Il s'agit de votre don personnel, qui ne doit pas dépasser 1000 \$.

Nous vous remettons une copie de votre formulaire lors de son dépôt. Vous devez la conserver pendant sept ans, ainsi que toutes les pièces justificatives pertinentes, comme les factures, les confirmations de virement électronique, les relevés bancaires et les exemplaires de publicité.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au 418-883-3314 ou par courriel à l'adresse [direction.ste-claire.ca](mailto:direction.ste-claire.ca).

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Émilie Guillemette  
Directrice général des élections

c. c. Direction du financement politique, Élections Québec